

RETRAITÉ·E

Vers la maîtrise du travail

EN 2020, la mobilisation contre la réforme des retraites a permis de conquérir la retraite à 50 ans, avec maintien à vie du meilleur salaire (porté au salaire moyen s'il est inférieur) et possibilité de continuer à monter en qualification (dans la limite du salaire maximum, fixé à 5000 euros par mois) jusqu'à sa mort. Nous imaginons ici une conversation en 2025 entre une nouvelle retraitée de la Chambre d'agriculture et un interlocuteur pas très au courant des conquêtes de 2020.

- Alors, ça y est, tu as 50 ans et tu deviens titulaire à vie de ton salaire? Finie la peur de ne pas atteindre tes objectifs, terminée l'angoisse de l'entretien annuel avec le manager? Veinarde!
- Oui, ouf! Et en plus, comme je gagnais 2100 euros net, je suis en retraite avec 200 euros de plus par mois puisque le salaire moyen cette année est de 2300 euros net. Et puis surtout, comme toutes les retraité·es, j'ai une nouvelle responsabilité qui m'enthousiasme.
- Ah bon? J'ai toujours entendu ma mère dire: vivement que je sois en retraite pour faire ce que je veux. Son objectif n'était pas du tout d'avoir une responsabilité nouvelle dans la production, au contraire!
- Oui, c'était le temps, maintenant révolu, où on attendait la retraite pour devenir bénévole. Les syndicats avaient surtout comme objectif de réduire le temps de travail. Heureusement qu'ils ont changé de braquet, et qu'on se mobilise aujourd'hui non plus pour fuir le travail productif mais pour en prendre la direction! C'est nous qui produisons, c'est nous qui décidons!
- Alors c'est quoi, ta responsabilité?
- Les collègues en ont assez de faire le tour des agriculteurs pour les encourager à répandre des produits qui détruisent le sol, mais iels doivent obéir à une direction complètement acquise aux directives européennes et au lobbying de Bayer. Tu sais combien j'y suis hostile, moi qui me suis formée à la permaculture.
- Et j'ai remarqué que chez toi on ne trouve aucun détergent du commerce, tu fais toi-même tes lessives et tes produits de beauté.
- Oui, et mon grand bonheur est que je vais enfin pouvoir être cohérente avec moi-même, en faisant la même chose sur mon lieu de travail!
- Avec trois autres cinquantenaires qui viennent d'entrer en retraite, nous avons de la bouteille et nous sommes chargé·es d'organiser les activités de conseil aux agriculteurs, hors de toute logique d'agro-business. Mon bureau est devenu une vraie ruche et c'est un plaisir de voir combien des collègue·s blasé·es ont retrouvé leur dynamique et leur joie de travailler.
- Mais tu vas être virée! On ne peut pas organiser le travail contre la direction et contre la DRH impunément!
- Si, car la loi de 2020 sur la retraite à 50 ans fait des retraité·e des salarié·es protégé·es: comme les délégué·es syndicaux, iels ne peuvent pas être licencié·es si facilement que ça. Je te le répète, nous avons changé de braquet et nous voulons conquérir le pouvoir sur notre travail. Ça passe forcément par un conflit frontal avec la direction... et donc par les outils efficaces au service de cette confrontation que sont le salaire à vie et la protection contre le licenciement. La responsabilité nouvelle des retraité·es est l'auto-organisation des travailleurs et des travailleuses.
- Ah oui, j'ai discuté avec mon voisin dont la femme, qui travaille au lycée, vient d'avoir 50 ans. De ce que j'ai compris, elle aura la charge, avec une trentaine d'autres retraité·es au plan national, d'organiser le refus du nouveau programme de sciences économiques et sociales qu'avait imposé Blanquer en 2019, pour promouvoir plutôt un programme élaboré par les professeur·es. Cela dit, je comprends que tu t'enthousiasmes de cette nouvelle responsabilité, mais il y aura bien un moment où tu seras vraiment en retraite et tu t'arrêteras?
- Je ne comprends pas ce que tu entends par « être vraiment en retraite ».
- Ben... ne plus travailler!

— Excuse-moi mais tu dates. La loi de 2020 a enfin généralisé le conquêtes de 1946 : la retraite nous libère du marché du travail. Mon salaire qui était lié à mon poste, c'est moi maintenant qui en suis titulaire. Et c'est justement parce que je n'ai plus besoin de quémander mon salaire à la Chambre d'agriculture que j'ai la responsabilité, avec les autres retraité-es, d'y organiser contre le management la libération du travail – de mon travail et de celui de mes collègues. Je t'ai parlé de la libération du travail de conseil aux agriculteurs, mais une autre nouvelle retraitée vient d'entrer dans un collectif national chargé de la mise en place de logiciels conçus par les travailleur-es eux-mêmes, et non imposés par les directions pour surveillerleur travail, un peu comme la femme de ton voisin.

— Te voilà donc à la Chambre d'agriculture jusqu'à ta mort ?

— Au travail jusqu'à ma mort, tel que nous sommes en train de le libérer du capital, ça c'est sûr. Je ne veux pas devenir vieille en étant exclue du travail productif, je veux mourir sans âge en travaillant comme je l'entends et au rythme que je voudrais ! Mais il n'y a pas de raisons que je reste à la Chambre éternellement. J'y reste pour le moment car je me plais dans mon travail, mais puisque je suis désormais titulaire de ma qualification et donc de mon salaire, j'aurais pu faire

comme une amie, Mariane, qui n'en pouvait plus de faire de la « pub de merde », comme elle dit, dans son agence. Elle a profité de sa retraite pour déguerpir, et aller bosser pour la com' de la coopérative Autrelait que des copines et copains de son fils ont créé pour se sortir du carcan de Lactalis et développer des laits végétaux.

— Mais ils ne peuvent pas la payer !

— Mais ils n'ont pas à la payer, puisque c'est la caisse de retraite qui la paie !

— Alors toi non plus, tu n'es plus payée par la Chambre d'agriculture ?

— Non, et d'ailleurs comment veux-tu qu'une entreprise assure le salaire à vie de ses salarié-es ? C'est impossible, même aux plus grandes. Les entreprises cotisent selon leur valeur ajoutée et c'est la caisse des retraites qui paie les retraité-es. Mariane va augmenter la valeur ajoutée d'Autrelait et donc la cotisation d'Autrelait à la caisse des retraites va augmenter. Ça a d'ailleurs l'intérêt de tester à grande échelle, pour tou-tes les plus de 50 ans, la socialisation complète du salaire qu'on pourra ensuite étendre à tou-tes les plus de 18 ans afin de généraliser le droit politique au salaire.

— Bon, je vais y réfléchir, c'est un peu le tour-nis dans ma tête. Merci en tout cas pour cette conversation qui me donne la pêche !

UTOPIE... OU DÉJÀ-LÀ?

UNE fiction qui fait rêver ? Pourtant, ce petit texte ne fait qu'imaginer l'extension du système de retraite que nous avons conquis en 1946, avec le régime général pour les salarié-es du privé, et les régimes spéciaux et des fonctionnaires : un système de retraite où la pension ne dépend pas de ce qu'on a cotisé au cours de sa carrière, mais est au contraire conçue comme une continuation du salaire. C'est ce salaire continué, qui pose les retraité-es comme travailleurs/euses, que Macron veut détruire en instaurant la retraite par points, qui vise à faire des pensions le différé de ce qu'on a cotisé et accumulé sur un compte à points tout au long de sa carrière.

C'est ce principe du salaire déconnecté de l'emploi, du travail libéré du capitalisme, que Réseau Saliariat défend, et veut étendre en se basant sur toutes les institutions où il existe déjà : les retraites, l'Assurance-chômage, le statut de la fonction publique... Aujourd'hui, 45 % du salaire total est déjà socialisé par la cotisation : l'objectif est d'aller vers les 100 %, pour généraliser à tou-tes le salaire attaché à la personne, et non plus au poste de travail ou au bénéfice marchand. Cette lutte commence par un travail d'éducation populaire sur le caractère révolutionnaire des institutions du salariat (Sécu, cotisation...), pour se réapproprier leur histoire... et nous faire repartir à l'offensive, vers le salaire à vie !

